

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 01/2026

Demande de crédit d'étude pour l'agrandissement du site scolaire

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objectif de permettre le développement complet du projet lauréat issu de la procédure de Mandat d'Études Parallèles (MEP), depuis les études préliminaires jusqu'au dépôt de la demande d'autorisation de construire. Il vise à préciser le programme, le dimensionnement et l'implantation des nouveaux bâtiments scolaires, des équipements sportifs, de la crèche et d'une nouvelle unité d'accueil pour écoliers (UAPE). Ce crédit de CHF 3'300'000.00 TTC permet également d'intégrer les exigences pédagogiques, réglementaires, urbanistiques et environnementales dans un projet cohérent et réalisable. Il inclut l'élaboration d'un concept énergétique global pour l'ensemble du site, basé sur l'analyse de variantes de production de chaleur. Enfin, il doit fournir une base technique, financière et opérationnelle fiable en vue de l'élaboration ultérieure du préavis relatif au crédit de construction.

Cette demande de crédit fait suite à l'étude de faisabilité organisée sous la forme d'un MEP (Mandat d'Études Parallèles - préavis 09/2022). Cette démarche a permis d'identifier le meilleur projet dans le cadre d'une procédure de marché public dont le résultat a été présenté le 28 novembre 2025 à la population et au public.

Le projet lauréat a été déposé par un groupement de mandataires comprenant Architecte - Ingénieur civil - Architecte-paysagiste, lesquels seront mandatés sous la forme de trois contrats distincts afin de continuer à développer le projet initial, de la mise à l'enquête publique jusqu'à sa réalisation. La demande pour le crédit de construction fera l'objet d'un préavis ultérieur sur la base d'appel d'offres. Les honoraires des divers mandataires pour la phase d'exécution y seront également intégrés.

La phase d'étude, objet du présent préavis, se déroulera sur une durée d'un an environ.

Ainsi, le présent crédit d'étude couvre les domaines et activités suivants :

| Domaines | Activités |
|--------------------------|---|
| Pilotage du projet | Développement du projet lauréat du MEP et suivi général des études jusqu'à la mise à l'enquête publique |
| Programme | Précision et validation du programme des locaux scolaires, sportifs, collectifs, de la crèche et de l'UAPE |
| Architecture | Études architecturales, définition des volumes, des gabarits, des matériaux et de l'intégration au site |
| Aménagements extérieurs | Études paysagères, requalification des espaces extérieurs, cheminements, sécurité et usages |
| Génie civil et structure | Études de structure, fondations, ouvrages enterrés et coordination avec l'existant |
| Techniques du bâtiment | Études CVSE (Chauffage, Ventilation, Sanitaire, Electricité), électricité, sécurité incendie, acoustique et accessibilité |
| Énergie et durabilité | Analyse des variantes énergétiques et élaboration du concept énergétique global du site |
| Coordination | Coordination interdisciplinaire des mandataires et intégration des contraintes réglementaires |
| Coûts et délais | Établissement des estimations de coûts, du planning général et des scénarios de réalisation |
| Procédure | Constitution et dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire (mise à l'enquête publique) |

2. Situation actuelle

Implantation générale existante

L'agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey incarne plusieurs problématiques caractéristiques de notre époque, puisqu'il touche à l'augmentation de la démographie, à la modification des méthodes d'enseignement, à la préservation et rénovation du patrimoine ou encore à la densification du bâti.

Situé au cœur du village, le site scolaire de Corsier-sur-Vevey s'est développé progressivement au fil des décennies pour répondre aux besoins croissants de la commune et de sa région. Il regroupe aujourd'hui plusieurs bâtiments accueillant les classes secondaires et primaires, ainsi que diverses infrastructures sportives et collectives.

Face à l'augmentation de la population scolaire et aux nouvelles exigences pédagogiques, les bâtiments existants montrent leurs limites en termes de capacité, de fonctionnalité et de flexibilité. Afin de tenir compte de l'évolution démographique et de garantir des conditions d'enseignement de qualité, la Municipalité a décidé de procéder à la requalification de son site scolaire, tout en tenant compte de son intégration dans le tissu villageois et de la qualité des espaces publics.

Face aux contraintes d'un site dense et complexe, la procédure de type MEP a permis d'obtenir un projet lauréat répondant aux besoins exprimés.

3. Situation future

Périmètre d'implantation et dimensionnement de l'agrandissement de l'école

Le site scolaire actuel comprend 27 classes. La direction a évalué les besoins futurs, lesquels révèlent un besoin de 8 classes supplémentaires, portant le besoin total des salles de classe à 35 unités. Pour rappel, le site regroupe les élèves primaires du village ainsi que l'ensemble des élèves de 9 à 11H du Cercle.

Six salles de dégagement sont également prévues. Ces salles pourraient être converties en trois salles de classe ultérieurement, si cela devait s'avérer nécessaire.

D'autres salles de classes spécialisées doivent également être intégrées afin de répondre au Règlement sur les Constructions Scolaires Primaire et Secondaire (RCSPS) du 29 avril 2020, telles qu'une nouvelle salle de dessin. Le « Collège 32 » sera détruit, ce qui implique également le déplacement des locaux destinés aux cours de cuisine.

Les besoins additionnels en surfaces administratives impliquent la création de deux bureaux supplémentaires.

Le programme a été validé par la Direction d'Etablissement et par les services cantonaux du sport et de l'enseignement. Il a été présenté à la Commission consultative composée de 4 membres de votre Conseil communal et au Collège d'experts. Ce même Collège d'experts s'est assuré de la bonne prise en compte de ce programme lors du choix du lauréat du MEP.

Mise à jour du nombre de places d'abris PC

Il n'est ni prévu ni imposé la construction de places d'abri supplémentaires.

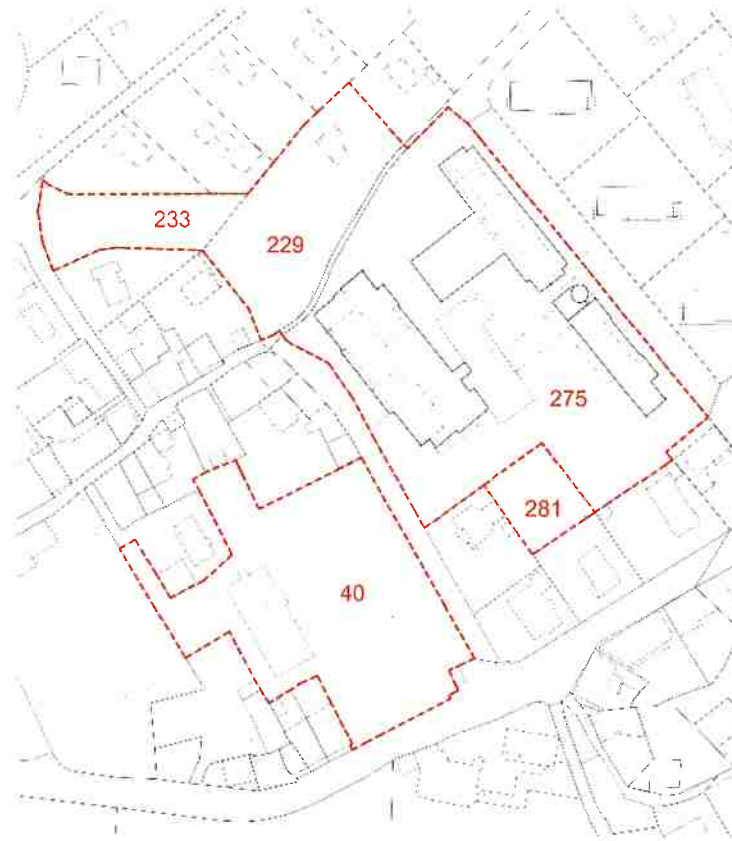
Installations sportives extérieures

Selon les directives cantonales, pour un site scolaire de 25 classes ou plus, les besoins minimaux en installations sportives extérieures sont conséquents, notamment en ce qui concerne l'aire engazonnée et les couloirs de courses, ceci en complément des salles de gym existantes. En effet, une surface extérieure par salle de sport intérieure est exigée, ce qui implique l'aménagement de 4 espaces de sport extérieurs dans le cadre de ce projet.

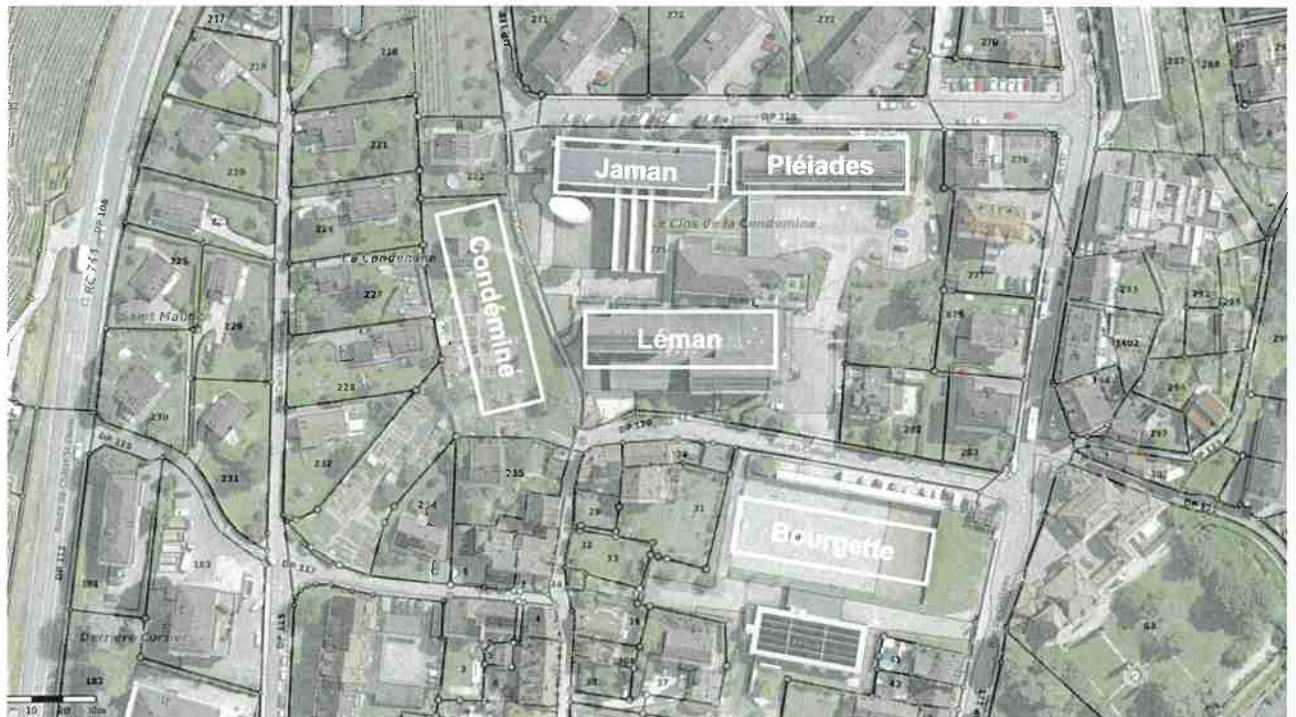
Besoins en stationnement

Selon les Normes VSS* n° 40 281 et n° 640 065, un minimum de 34 places de stationnement sont nécessaires sur l'ensemble du site. Il est prévu que celles-ci soient disposées en surface. Une attention particulière sera portée à l'identification d'un emplacement idéal pour déplacer les places sises actuellement à la rue du Collège, afin d'assurer un accès direct aux commerces du centre du village.

** Les normes VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports) sont des directives techniques et volontaires pour la conception et la construction d'infrastructures routières et de transport en Suisse*



Site scolaire de Corsier-village ; parcelles d'implantation du périmètre scolaire



Site scolaire de Corsier-village ; vue aérienne de l'état existant

Bâtiments existants conservés et démolition de la Grande salle

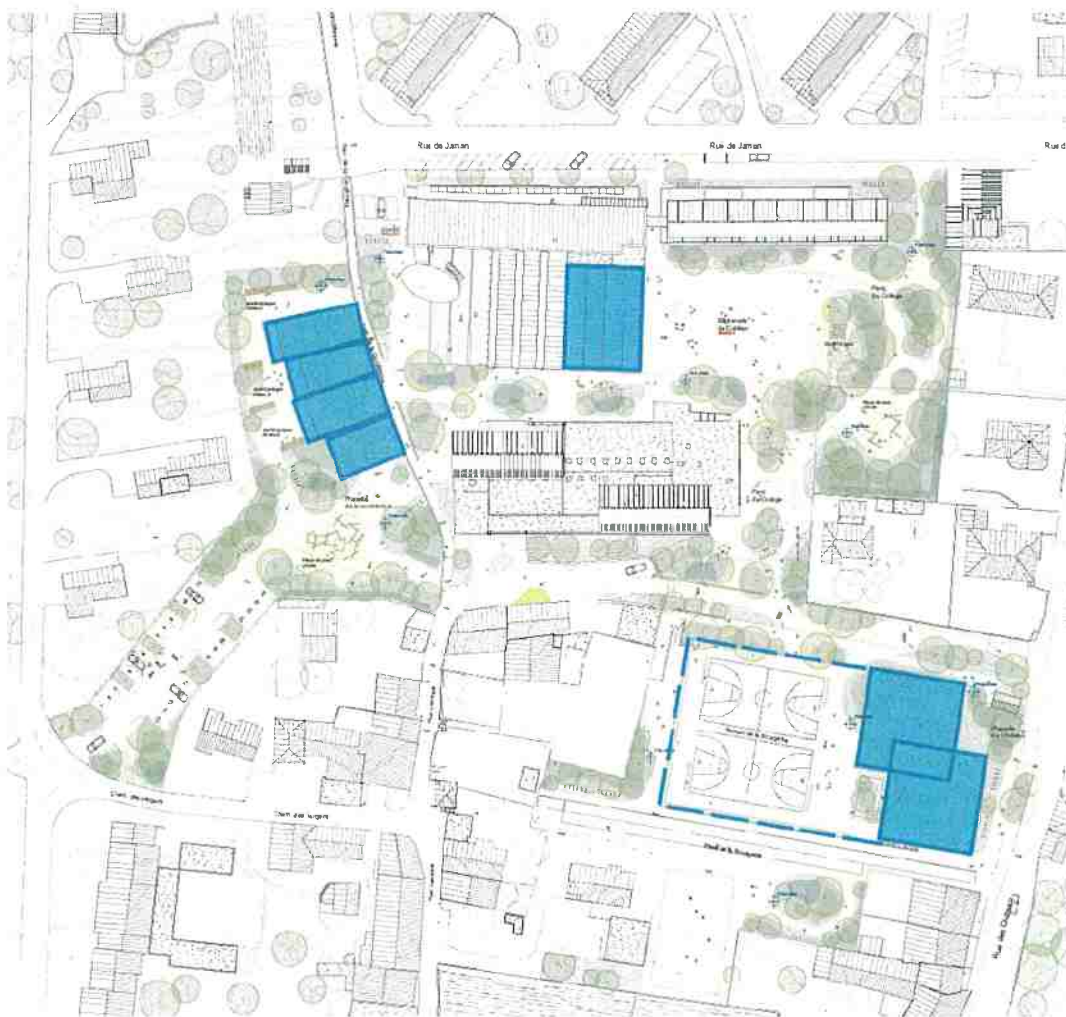
Le collège **Pléiades** construit en 1967 par l'architecte René Gerster à Corseaux et rénové en 2001 par le bureau d'architecte Brönimann et Gottreux à Vevey sera conservé en l'état. L'assainissement thermique de l'enveloppe sera envisagée à moyen terme et ne fait pas partie du présent crédit d'étude.

Le collège **Léman** et sa salle de gymnastique semi-enterrée, construits en 1972 par l'architecte René Gerster à Corseaux, rénovés en 2004 par le bureau d'architecte Brönimann et Gottreux à Vevey, seront maintenus. Des aménagements intérieurs permettront d'installer les cours de cuisine en lieu et place de l'UAPE actuelle et le déménagement de la bibliothèque dans les nouveaux locaux permettra d'agrandir l'espace administratif et la salle des maîtres. L'assainissement thermique de l'enveloppe sera envisagée à moyen terme et ne fait pas partie du présent crédit d'étude.

Le collège **Jaman et la salle de gymnastique** construits en 1995 par l'architecte Rodolph Lüscher à Lausanne, seront maintenus. Une nouvelle construction sera accolée contre la façade borgne située à l'Est dans laquelle prendra place la bibliothèque ainsi que les locaux destinés à la logopédie scolaire.

Le collège construit en 1932, incluant notamment la **Grande salle**, sera détruit dans le cadre du remaniement du site scolaire. Les divers usages d'une grande salle communale se feront ensuite soit dans la salle de sport VD5+, équipée de gradins, soit dans la cafétéria, espace polyvalent, regroupés dans le nouveau collège.

La **Maisonnette PLS** (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire), sise sur la parcelle de la Condémine, sera détruite, pour laisser place à la crèche et à l'UAPE.



Site scolaire de Corsier-village ; vue aérienne de l'état futur-projet lauréat

Aspects thermiques et énergétiques (concept énergétique du site)

Un Ingénieur-conseil en énergie et physique du bâtiment a déjà été mandaté afin d'analyser la consommation énergétique des bâtiments existants et projetés, afin d'étudier les possibilités d'assurer la production de chaleur de l'ensemble du site scolaire en tenant compte des principaux critères suivants :

- bâtiments et installations existants selon les stratégies futures de rénovation
- implantation du projet d'extension et des nouveaux bâtiments.

Un dimensionnement préliminaire, conforme au MOPEC 2025 (modèle de prescriptions énergétiques des cantons) (bâtiments neufs), permettra d'obtenir des valeurs de consommation tendant au standard Minergie actuel, en intégrant le critère des émissions grises dans le calcul du bilan.

La surface de panneaux solaires photovoltaïques à planifier sera conforme au MOPEC 2025 (bâtiments existants et neufs).

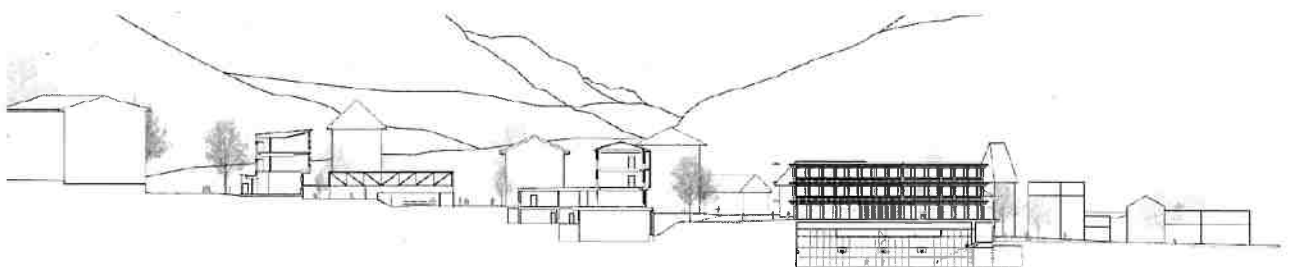
4. Concept du nouveau collège et des espaces extérieurs

INSCRIPTION DU PROJET DANS LE SITE

Le terrain destiné à accueillir le futur bâtiment scolaire bénéficie d'un emplacement stratégique permettant au projet de tisser un lien étroit avec le cœur de la commune, tout en s'ouvrant largement sur la zone sportive implantée en vis-à-vis. Cette situation offre une opportunité unique de créer une interface fonctionnelle et paysagère entre l'équipement scolaire et les espaces publics environnants.

Le site est actuellement marqué par la présence d'une voie d'accès, aujourd'hui élément de séparation entre les deux entités scolaires. Elle constitue une rupture physique et fonctionnelle, aggravée par la circulation automobile, qui compromet la sécurité des élèves et perturbe la fluidité des cheminements piétons. À cela s'ajoute un traitement de sol peu adapté aux usages scolaires : enrobés minéraux générateurs de chaleur, murets créant des ruptures de niveaux, absence de végétation.

Le réaménagement de la rue du Collège constitue un geste structurant du projet. Pensée pour sécuriser les cheminements des élèves vers le site scolaire, cette intervention permet également de renforcer les liens entre les préaux et la nouvelle aire de sport, dans une volonté affirmée de créer un ensemble homogène.



INTENTIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES

Selon le vœu de votre Conseil communal lors du vote du préavis 09/2022 (Mandat d'Etude Parallèles), un ingénieur paysagiste a été pleinement intégré au MEP. Ainsi, les éléments paysagers ont été pris en compte dans le projet global. La requalification des abords vise à transformer les espaces extérieurs en lieux de vie, d'apprentissage et zones de fraîcheur, en introduisant une trame végétale généreuse et ombragée, un traitement perméable et rafraîchissant des sols, une sécurisation des cheminements et une hiérarchisation claire des flux.

UNE REQUALIFICATION URBAINE GENEREUSE ET COHERENTE

L'arborisation du site est entièrement repensée afin de répondre aux enjeux climatiques actuels. Le projet intègre des zones d'ombrage et de fraîcheur, précieuses en période estivale, et contribue activement à la réduction des îlots de chaleur. Ces espaces végétalisés sont conçus comme des lieux de bien-être et de rencontre, tout en renforçant le confort thermique et l'agrément du site.

Le projet propose une intervention cohérente, qui s'inscrit dans la continuité du site existant tout en corrigeant les dysfonctionnements. Il améliore la lisibilité des parcours, la qualité des usages scolaires, la sécurité des élèves et la relation au paysage environnant.

UN BÂTIMENT D'ENTREE A FORTE VALEUR PAYSAGERE

Implanté à l'Est, le nouveau bâtiment scolaire marque l'entrée principale du site. Il s'inscrit comme un élément structurant, jouant un rôle de transition entre l'espace public et l'ensemble du complexe scolaire.

ENVIRONNEMENT/DURABILITE

L'ensemble du projet s'inscrit dans une démarche de réduction de l'impact carbone. Ainsi, le béton recyclé sera privilégié, partout où les contraintes techniques le permettront. Associée à la structure bois, cette stratégie permet de concilier performance, durabilité et responsabilité environnementale.

Les niveaux hors sol reposeront sur une structure mixte bois-béton, contreventée par un noyau central en béton. Cette solution associe la rigidité et la stabilité du béton pour reprendre les efforts horizontaux, à la légèreté et à la faible empreinte carbone du bois, créant ainsi une structure à la fois robuste et responsable.

Composé de deux volumes décalés et en miroir, le nouveau bâtiment repose sur un socle semi-enterré abritant les salles de sport. Cette configuration permet une intégration douce à la pente naturelle du terrain tout en optimisant l'usage du dénivelé.

Le projet reprend les principes formels des constructions existantes, notamment la linéarité et la sobriété des volumes, qu'il réinterprète dans une écriture contemporaine, à la fois sobre, fonctionnelle et en adéquation avec les nouveaux besoins pédagogiques et sportifs.

PROGRAMME

Le programme de ces nouveaux locaux se déploie en deux entités bâties distinctes, implantées à des altitudes différentes et reliées par une série d'aménagements extérieurs requalifiés. En partie haute du site, la nouvelle salle polyvalente, couplée au réfectoire, s'insère en proximité directe des bâtiments existants. En partie basse, le nouveau bâtiment scolaire regroupe les salles de classe et les équipements sportifs. Cette disposition en gradation suit la topographie naturelle du terrain et structure les cheminements piétons à travers le site.

Les salles de classe, situées en étage, bénéficient d'une double, voire triple orientation, assurant un éclairage naturel et une ventilation transversale efficace, rendue possible par des menuiseries protégées des intempéries. Ce soin apporté au confort d'usage améliore notablement la qualité des ambiances intérieures, notamment en période estivale, car elles apporteront l'ombre nécessaire sur les vitrages.

Le rez-de-chaussée accueille les espaces communs, tels que la cafétéria, modulable en deux parties pour accueillir le service de repas chauds (la KAF) et la zone pique-nique pour les plus grands. Elle pourra aussi être isolée dans sa plus grande partie afin de devenir une salle polyvalente pour accueillir des séances ou des présentations. L'entrée principale du bâtiment s'ouvre en vis-à-vis direct des accès aux bâtiments existants, sur une esplanade requalifiée conçue comme un lieu d'accueil, de rencontre et de convergence pour l'ensemble des usagers du site scolaire.

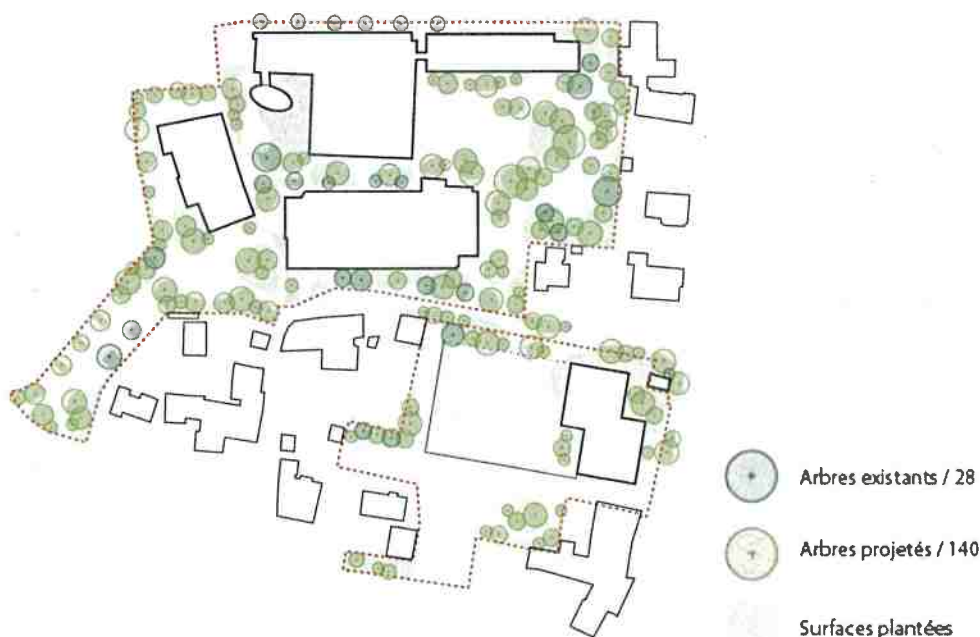
La démolition du « Vieux Collège 1932 » libère un espace stratégique au cœur du préau scolaire. Le couvert le reliant aux autres bâtiments sera également démolie. Il sera remplacé par un nouveau portique couvert, intégré à la salle polyvalente/réfectoire, adossé à la façade aveugle de la salle de sport « Jaman ». Cette intervention redéfinit une nouvelle frontalité, claire et lisible, sur un préau requalifié.

CONCEPT PAYSAGER

La plantation d'une canopée généreuse constitue le cœur du projet. Elle instaure une ambiance conviviale et protectrice, favorise l'émergence d'espaces de jeux diversifiés, améliore la qualité des sols et offre des horizons renouvelés d'exploration et de créativité aux enfants. La palette végétale privilégie les essences locales adaptées à la station et résistantes aux aléas climatiques. Cette diversité assure la résilience écologique du site et installe un paysage en constante évolution, riche en ombres, couleurs et textures.

L'aménagement du site vise à créer une continuité forte entre les volumes existants et les nouvelles constructions, afin d'unifier le complexe scolaire dans une même écriture paysagère. Aujourd'hui fragmenté, dominé par de larges surfaces minérales qui surchauffent en été et laissent peu de place à la diversité des usages, le site actuel se recentre trop exclusivement sur le jeu au ballon. Le préau, partagé avec les véhicules en stationnement, accentue encore cette impression de contrainte et de manque de fluidité.

Le projet propose un parc structurant, tissé de parcours immersifs au cœur de la végétation. Ce réseau généreux et accessible relie les différents équipements et génère de nouveaux lieux de rassemblement. Il ouvre un espace de liberté et de sécurité pour les élèves, qui peuvent s'approprier le site dans la diversité des usages – jeu, repos, rencontre, circulation. Grâce aux surfaces perméables et aux zones ombragées, le climat des préaux est significativement rafraîchi en période estivale, avec une répercussion positive sur le confort intérieur des classes.



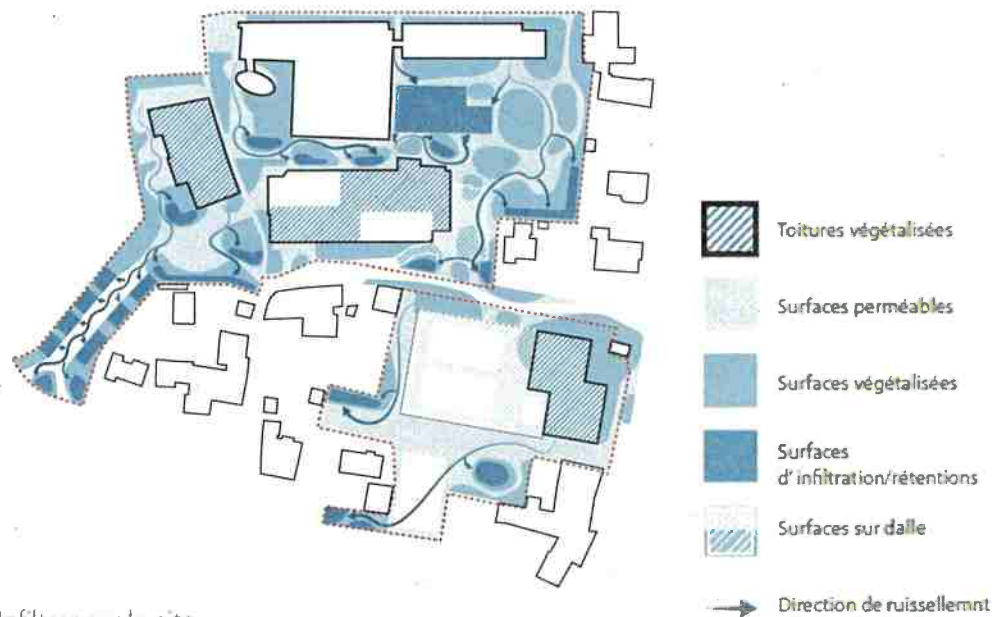
Une nouvelle canopée

VALORISATION DES TERRES EXCAVEES

Les déblais générés par l'implantation des nouveaux volumes seront réemployés sur site. Ils servent à modeler trois buttes paysagères, mais aussi à assurer la transition entre le volume semi-enterré de la salle de sport et le parc, en redonnant une continuité de sol et en adoucissant le relief. Une partie est également utilisée pour requalifier la rue du Collège, afin de renforcer le lien avec le tissu environnant.

GESTION DE L'EAU

La gestion des eaux pluviales s'inscrit dans une logique de rétention et d'infiltration intégrale sur le site. Les toitures végétalisées absorbent et retiennent une part importante des précipitations. Lors d'épisodes pluvieux prolongés, l'excédent s'infiltré dans les surfaces perméabilisées. Les volumes résiduels sont enfin régulés par des noues et fosses de rétention, judicieusement implantées selon la topographie naturelle du terrain. Ainsi, l'eau est intégrée au projet comme une ressource et non comme une contrainte, participant à la régulation thermique et à la vitalité des sols.



Infiltrer sur le site

MOBILITE

Le périmètre scolaire est repensé comme un espace apaisé, intégralement piéton. La voiture s'efface au profit de la déambulation, du jeu et des rencontres. Seuls subsistent les accès nécessaires : l'entrée du parking depuis le chemin des Vergers, transformée en zone de rencontre et une portion de la rue du Collège, transformée en zone piétonne. L'accessibilité des véhicules d'urgence demeure naturellement garantie. Les riverains sis au bout de la rue du Collège auront un accès par la Rue Centrale. Ces éléments seront analysés par une étude de mobilité.



SALLES DE SPORT

L'implantation semi-enterrée de la salle de sport, qui constitue le socle du nouveau bâtiment scolaire, libère deux vastes surfaces extérieures dédiées aux activités sportives et à la détente : l'une située sur sa toiture, l'autre sur l'esplanade aménagée à l'avant. Ces deux espaces sont reliés par un escalier extérieur, assurant une continuité d'usage et de parcours.

Cette configuration permet un lien direct entre le foyer des salles de sport et l'esplanade sportive requalifiée au Sud, accessible de plain-pied. Une entrée couverte, indépendante et située en partie basse du site, permet un usage autonome des salles en dehors des horaires scolaires.

Les parties enterrées accueillent les vestiaires ainsi que les locaux de stockage prévus par le programme. Les espaces de rangement destinés aux activités extérieures sont quant à eux directement accessibles depuis les terrains de sport, avec un accès de plain-pied optimisant les flux et les usages.



CRECHE et UAPE

La crèche (44 places) et l'UAPE (100 places) s'implantent à l'Ouest du site, à la suite de la démolition de la maison existante en partie haute de la parcelle de la Condémine. Elle reprend le principe d'implantation des maisons du bourg, disposées perpendiculairement à la rue de desserte.

Chaque unité bénéficie ainsi d'un accès direct à un espace extérieur dédié, en lien étroit avec les activités de la petite enfance.

L'organisation intérieure se veut simple et rationnelle : un couloir de distribution, suivant la pente naturelle du terrain, dessert les vestiaires et les différentes salles d'activités. Ces dernières sont agencées de manière à regrouper les noyaux de service au centre du plan, libérant les façades pour les espaces d'accueil des enfants, largement ouverts sur le jardin et baignés de lumière naturelle.

L'entrée principale se situe en aval, à proximité des places de parc et de la zone de dépose-minute. La place d'accueil qui distribue le couvert d'entrée s'articule naturellement avec les cheminements du site scolaire, favorisant les synergies d'usage entre les différentes entités du programme.

5. Présentation des coûts

Le tableau ci-dessous présente les honoraires par phase (étude et réalisation) des architectes et des mandataires spécialisés.

| Description | Estimation | Ratio | |
|---|---------------------|----------------|-------|
| Travaux préparatoires | | | |
| Etudes géotechniques, sondages | 28'000.00 | 0.92% | |
| Bâtiment | | | |
| Honoraires architectes | 1'490'000.00 | 48.81% | |
| Honoraires ingénieur civil | 540'000.00 | 17.69% | |
| Honoraires ingénieur CVS | 175'000.00 | 5.73% | |
| Honoraires ingénieur électricité | 110'000.00 | 3.60% | |
| Honoraires architecte paysagiste | 245'000.00 | 8.03% | |
| Honoraires physicien du bâtiment | 18'000.00 | 0.59% | |
| Honoraires spécialiste feu | 47'000.00 | 1.54% | |
| Honoraires géomètre | 18'000.00 | 0.59% | |
| Honoraires acousticien | 18'000.00 | 0.59% | |
| Honoraires éclairagiste | 18'000.00 | 0.59% | |
| Honoraires cuisiniste | 18'000.00 | 0.59% | |
| Honoraires pour l'organisation et phasage des travaux | 90'000.00 | 2.95% | |
| Honoraires étude d'impact | 18'000.00 | 0.59% | |
| Honoraires ingénieur façade | 38'000.00 | 1.24% | |
| Honoraires gestion déchets (permis) | 9'000.00 | 0.29% | |
| Honoraires étude de mobilité | 10'000.00 | 0.33% | |
| Frais secondaires | | | |
| Taxes, permis de construire, frais de reproduction | 112'000.00 | 3.67% | |
| Divers et imprévus | 50'730.00 | 1.66% | |
| | 3'052'730.00 | 100.00% | |
| | TVA 8.10% | 247'270.00 | 8.10% |
| Montant TTC pour le préavis étude "extension du site scolaire" | 3'300'000.00 | 108.10% | |

Le montant des honoraires de l'architecte se base sur un tarif horaire de CHF 135.00 soit un tarif dans la moyenne basse des recommandations de la SIA (Société Suisse des Ingénieurs et Architectes). Selon le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), auquel notre commune devra se conformer dès le 1er janvier 2027, ce montant total, arrondi à CHF 3'300'000.00 TTC, sera amorti en même temps et sur la même durée que le futur actif concerné par le présent crédit d'études, soit, dans ce cas, sur 30 ans.

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

- vu le présent préavis,
- ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de l'étude de cet objet,

d é c i d e

- a) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour l'agrandissement du site scolaire comprenant l'extension du collège, la création de divers locaux collectifs, la construction d'une salle de sport double, d'une crèche et de l'UAPE tels que mentionnés dans le présent préavis pour un montant total de CHF 3'300'000.00 TTC ;
- b) de financer cette dépense par la trésorerie courante et par recours à un emprunt si nécessaire à hauteur de CHF 3'300'000.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Au nom de la Municipalité
la syndique  A. Rouge



le secrétaire  B. Demierre

Situation du plafond d'endettement (y compris le présent préavis)

| | | |
|---|----------------|----------------------|
| Plafond d'endettement | | 25'000'000.00 |
| Endettement au 22.01.2026 | | 2'200'000.00 |
| Cumul des crédits liés aux préavis engagés (y compris le présent préavis) | 29'158'300.00 | |
| Différence constatée sur préavis terminés (diff. théorique / réalisé) | - 473'302.78 | |
| Cumul des dépenses liées aux préavis et déjà effectuées au 01.02.2026 | -17'613'579.79 | |
| Solde à engager sur les préavis de la législature en cours | | 11'071'417.43 |
| Solde au plafond | | 11'728'582.57 |